

# REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
SAVOIE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE  
LE MONTCEL

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
13	10	12

### SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025

DATE DE LA CONVOCATION 12/11/2025 L'an Deux Mille vingt cinq et le 08 décembre à 19 heures 30

DATE D’AFFICHAGE 12/11/2025 Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d’Antoine HUYNH, Maire.

Présents : Antoine Huynh, Peggy Viola, Sandra Fiorèse, Fabrice Mermin, Clarence Appell, Brigitte Simon, Nathalie Jacquier, Benjamin Bou Aziz, Cyril Durand, Frédéric Thomas

Représentés : Patrick Bastien (pouvoir à Clarence Appell), Carlos Coelho (pouvoir à Antoine Huynh)

Absents : Jean-Christophe Eichenlaub,

Secrétaire de séance : Sandra Fiorèse

### **Délibération n°7 : Approbation de la convention d’offre de concours pour le financement de l’ANIM’ADOS**

Au terme des échanges constructifs et engageants menés lors du comité de pilotage du 22 octobre dernier et de la table ronde du 12 novembre, il a été convenu de conforter la coopération intercommunale en matière de politique éducative par une offre de concours visant à financer la construction d’un espace d’accueil et d’animation jeunesse « ANIM’ADOS ».

Cette évolution s’inscrit dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2029. Elle vise à renforcer la coopération entre les communes membres de l’ACEJ pour la gestion de la compétence jeunesse déléguée à l’ACEJ.

L’espace jeunes nommé localement « ANIM’ADOS » à la suite d’un concours organisé avec des jeunes du territoire, a été créé en 2006. L’installation d’un bungalow de 62 m<sup>2</sup> à proximité du collège a permis de créer un lieu où les jeunes peuvent se retrouver. Ce local n’a jamais été dégradé, preuve que cet espace est respecté par les jeunes et leur apporte beaucoup.

Malgré un entretien régulier et des réparations, ce local est vétuste. En l’état, il ne pourra bientôt plus ouvrir ses portes au public jeunes.

Ce local indispensable à la politique éducative du territoire, permet :

- Accueillir les jeunes durant les vacances scolaires
- Accueillir les ados durant les temps périscolaires
- Créer du lien avec le collège et les collégiens
- Accueillir les jeunes dans le cadre de la SIJ (Structure Information Jeunesse). Structure créée par l’ACEJ en 2022 permettant aux jeunes d’être accompagnés dans leur projet de vie.

Il est donc nécessaire de remplacer complètement le bungalow. Le projet consiste à le remplacer entièrement et de l'inscrire dans la durée à travers un équipement neuf de 90m2 si possible aux normes R2032 et en réorganisant les espaces extérieurs afin d'optimiser son usage. La Commune de Grésy-sur-Aix se propose d'être maître d'ouvrage.

La contribution financière cumulée des communes pourra atteindre 80 000 € maximum pour un projet estimé à 310 000 €, financé à hauteur de 145 k€ par la CAF et 50 k€ par le Département.

La convention prévoit un versement unique de chaque commune dans un délai de 3 mois suivant la réception des travaux, sur présentation d'un appel de fonds justifié.

Les principales dispositions de la convention sont les suivantes :

- Durée : La convention s'applique pour la durée des travaux et jusqu'à leur réception définitive.
- Contribution financière : selon critères et plan de financement définis dans la convention (versement unique de chaque commune dans un délai de 3 mois suivant la réception des travaux, sur présentation d'un appel de fonds justifié).
- Engagements : La Commune de Grésy-sur-Aix, maître d'ouvrage, s'engage à achever les travaux, fournir un bilan financier, et assurer la gestion de l'équipement. Les communes membres de l'ACEJ s'engagent à respecter les modalités de versement et à participer aux réunions de suivi.
- Résiliation : En cas de non-respect des obligations, la Commune de Grésy-sur-Aix devra rembourser les sommes perçues dans un délai de 4 mois.

Afin de garantir l'entrée en vigueur de cette convention au 1er janvier 2026, et l'engagement du projet sur 2026, chaque conseil municipal est sollicité pour adopter une délibération exécutoire avant le 31 décembre 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la réponse du Ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation publiée le 27 mars 2025

Vu la délibération de la Commune de Grésy-sur-Aix du 14 novembre 2025 portant sur la réalisation du projet "ANIM'ADOS",

Vu les délibérations des communes membres de l'ACEJ (Brison-Saint-Innocent, Grésy-sur-Aix, La Biolle, Le Montcel, Mouxy, Pugny-Chatenod, Saint-Offenge, Trévignin) autorisant leur participation financière au projet,

Vu la présentation du projet « ANIM'ADOS » et son plan de financement prévisionnel,

Considérant l'intérêt collectif du projet pour les jeunes du territoire,

Considérant que le projet "ANIM'ADOS" s'inscrit dans le cadre du renouvellement de la CTG 2026-2029 et vise à renforcer la coopération intercommunale en matière de politique jeunesse.

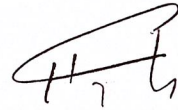
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention d'offre de concours pour le financement de l'accueil de jour des jeunes "ANIM'ADOS", présenté en annexe.
- D'autoriser Mme/M. le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent à sa préparation, sa mise en œuvre et son suivi
- Dire que les crédits seront inscrits au compte budgétaire 20414 (subventions d'équipement versées aux communes) pour l'exercice 2026.

Fait à le MONTCEL, le 09/12/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Antoine HUYNH



Le secrétaire de séance,  
Sandra Fiorèse

